

Centre de recyclage de Montivilliers – Parcelles enherbées
ZI n°6 lieu-dit « plaine de Saint Martin »
ZE n° 56 lieu-dit « plaine du chemin de Bolbec » et
AS n°290 lieu-dit « chemin de Bolbec » sises à Montivilliers

Prescriptions pour l'occupation

- Pâturage
- Fauchage
- Apiculture

- Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire.
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

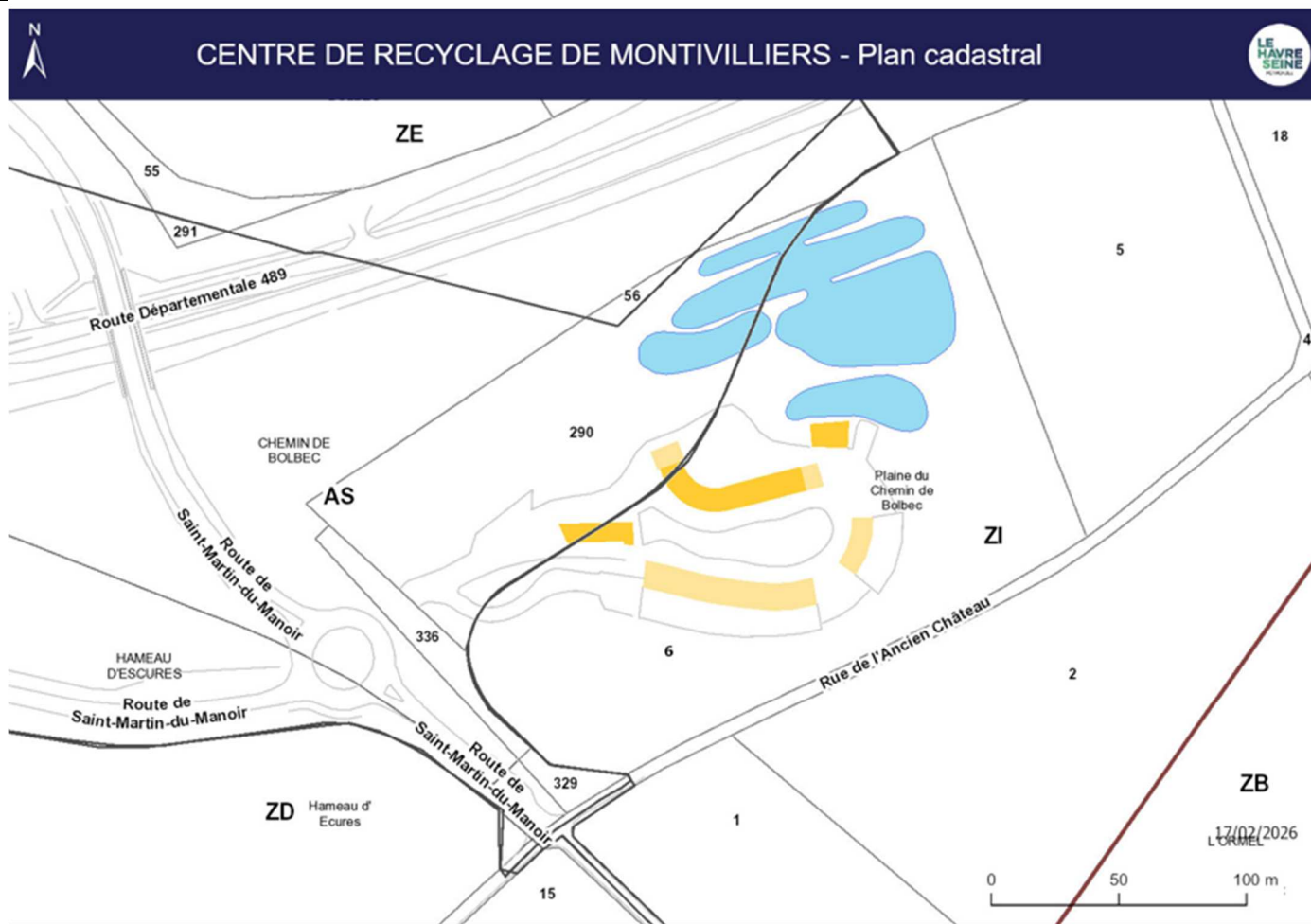
Situation géographique



Surface utilisable : 11 481 m²

Redevance annuelle révisable : 116,56 €*

*valeur qui sera actualisée à la date de signature du contrat, selon le dernier indice national des fermages en vigueur



Critère d'attribution

Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès		/2	
2.1	Si production de foin, mode opératoire envisagé			
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de	De 0 à 2	

		l'environnement		
--	--	-----------------	--	--

2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal

	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>	<u>Obligatoire</u>	<u>Candidature non recevable en l'absence</u>
a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des Aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10
b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	
c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a